

Arnaud ROBINET

Député de la Marne

Maire de Reims

Monsieur Joël FLOQUET

Président

Association VACARMES-REIMS

Cidex 1

51220 COURCY

Réf YV/AR/1905162

Reims, le 19 mai 2016

Monsieur le Président,

Votre courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Marne concernant la perspective d'implantation d'un radar sur le site de l'ancienne Base Aérienne 112 a retenu toute mon attention, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'en faire part.

Pour votre parfaite information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la copie de ma correspondance avec Monsieur le Ministre de la Défense, et vous en souhaite bonne réception.

Nous y trouvons la précision qu'une étude portant sur les rayonnements électromagnétiques et mesurant notamment les éventuels dangers sur les personnes sera très prochainement lancée, avec des conclusions attendues pour la fin de l'année 2016.

Vous pouvez bien entendu compter sur mon entière vigilance sur ce point en particulier, comme sur l'ensemble des éléments de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien à vous



Arnaud ROBINET

Arnaud ROBINET
Député de la Marne
Maire de Reims

Paris, le 26 JAN. 2016

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la réorganisation de la carte militaire, la fermeture de la base aérienne 112 a cependant entraîné le maintien en activité du radar de type « Centaure », dans l'attente de son remplacement à l'horizon 2018.

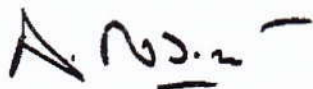
Des informations récemment relayées dans la presse locale laissent entendre qu'a ce radar sera substitué une nouvelle installation « MG403 Thales », laquelle serait implantée sur le territoire de la commune de Courcy, à proximité immédiate d'habitations.

En 2011, le remplacement du radar « Centaure » avait déjà été évoqué lors de la précédente législature et avait donné lieu à des garanties de la part des armées quant à la protection des populations.

Ne souhaitant pas alimenter de polémique inutile et toujours enclin à œuvrer avec les services de l'Etat afin d'assurer la reconversion réussite de ce site militaire important, j'apprécierais que vous puissiez m'indiquer les intentions du ministère de la Défense, à ce stade, et les conditions dans lesquelles nous pourrions tenir réellement compte des attentes légitimes des familles concernées.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Bien à vous



Arnaud ROBINET

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de la Défense
14 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre

Paris, le 8 AVR. 2016
N° 27 30 /DEF/CAB/CM13

Monsieur le Député,

Vous avez récemment sollicité mon attention sur le futur emplacement du radar de la base de Reims.

L'amélioration et la fiabilisation de la détection et de la couverture radar au-dessus du territoire national est un enjeu majeur pour la défense. C'est dans cette direction que l'armée de l'air s'est engagée depuis quelques années au travers d'un programme pluriannuel amenant progressivement à remplacer les radars d'ancienne génération par des radars de nouvelle génération de type *Ground Master*.

Sur l'ancienne base aérienne 112 de Reims le radar CENTAURE sera ainsi remplacé par un radar *Ground Master* de type 403 dont la mise en service n'interviendra pas avant fin 2019. Le radar d'ancienne génération sera retiré du service dans les 6 mois suivants.

L'emplacement prévu de ce nouveau radar, sur lequel les armées se sont effectivement déterminées dès 2011, figure sur la pièce jointe. Il a été étudié en tenant compte des servitudes radioélectriques. La préfecture des Ardennes a aussitôt été sensibilisée à ce choix. Le déplacement du radar dans ce secteur permet de concentrer les installations militaires pérennes afin d'en faciliter la protection et de libérer de toute contrainte les champs jouxtant le radar actuel.

Par ailleurs, l'élévation du radar sur une tour de 30 mètres permettra non seulement d'améliorer les performances de détection mais également de limiter les rayonnements électromagnétiques. A ce titre, une étude, préalable aux travaux lourds de pré-installation, portant sur les rayonnements électromagnétiques et mesurant les dangers sur les personnes, les munitions et le carburant, sera lancée dès le premier semestre 2016. Ses conclusions sont attendues pour la fin d'année au plus tard.

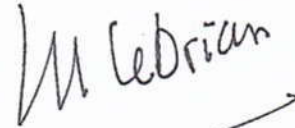
A titre d'information, les mesures réalisées à Villacoublay pour le même type de radar et la même hauteur de tour prouvent qu'il n'y a aucun danger pour le personnel au-delà de 150 mètres de rayon. Les études ont démontré que les risques sont même très limités pour les spécialistes de l'armée de l'air qui interviennent en deçà de 150 mètres.

Monsieur Arnaud ROBINET
Député de la Marne
Maire de Reims
126, rue de l'Université
75355 Paris SP07

....

Enfin, j'ai demandé à l'armée de l'air d'être disponible dans le cas de l'organisation d'une réunion publique par le Préfet pour communiquer localement à la fois sur les aspects liés à l'environnement électromagnétique, une fois l'étude achevée, et sur ceux liés à la protection de notre espace aérien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "M LeDrian". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Yves LE'DRIAN

P.J. : une carte d'implantation radar.

ANNEXE I

